

LE CHARDONNET



“Tout ce qui est catholique est nôtre”

Louis Veuillot

Lourdes et les miracles



Le 11 février 1858, la Sainte Vierge apparaissait à Bernadette Soubirous dans la grotte de Massabielle et transformait cet endroit en un lieu de grâce où le ciel et la terre se touchent. Dix-huit apparitions se succédèrent en l'espace de six mois et le 25 février la Reine du Ciel fit jaillir une source en disant : « Allez boire à la fontaine et vous y laver ». À partir de ce jour, les guérisons miraculeuses n'ont cessé de se multiplier.

L'Église a voulu que la science puisse étudier les miracles de Lourdes. En 1883 a été fondé un Bureau des Constatations médicales où un médecin de permanence reçoit les personnes qui veulent témoigner de leur guérison. Un premier dossier est constitué et, si le cas est jugé inexplicable, il est présenté au Comité Médical International de Lourdes, constitué d'éminents spécialistes, qui se réunit une fois l'an. Ses membres doivent répondre à trois questions essentielles : la personne était-elle vraiment malade ? Est-elle vraiment guérie ? Y a-t-il une explication ?

À la suite d'un vote, ils décident de déclarer ou non la guérison inexplicable en l'état actuel de la science. Parmi tous les cas présentés, plus de 7 000 ont été ainsi reconnus sans explication humaine.

Sans mettre en doute la décision des scientifiques, l'évêque mène alors une enquête fondée sur d'autres critères. On considère les mœurs et la spiritualité de la personne guérie. Les dossiers des personnes n'ayant pas « le bon profil » sont rejetés. Ce fut, par exemple, le cas d'une musulmane guérie de la maladie de Crohn et convertie au catholicisme. Le motif était « d'abord de ne pas lui nuire, sa conversion n'étant pas forcément facile à assumer vis-à-vis de son entourage. » (cf. francetv.info, 18 février 2018).

Le 11 février 2018, l'Église a reconnu le soixante-dixième miracle de Lourdes. Il s'agit de la guérison de sœur Bernadette Moriau, née en 1939 et entrée à 19 ans dans une congrégation de franciscaines. Elle a ressenti des douleurs lombo-sciatiques dès 1966, à 27 ans. Malgré quatre interventions chirurgicales, ces souffrances l'empêchaient de marcher normalement. Il s'agissait du “syndrome de la queue de cheval”, qui provoque une atteinte des racines nerveuses du bas du dos. Dans un état de grave invalidité, elle se rend en pèlerinage à Lourdes en 2008. À son retour en Picardie, le 11 juillet, « elle ressent une sensation inhabituelle de relâchement et de chaleur dans tout son corps » et « perçoit comme une voix intérieure qui lui demande

d'enlever l'ensemble de ses appareils, corset et attelle » (Communiqué du diocèse de Beauvais). Elle est guérie.

De nouvelles expertises et trois réunions à Lourdes ont permis au Bureau des Constatations médicales d'affirmer collégialement « le caractère imprévu, instantané, complet, durable et inexplicable de la guérison », jugement confirmé en novembre 2016 par le Comité Médical International de Lourdes.

Dans sa bonté, Dieu agit ainsi pour soulager les misères humaines mais il y a aussi une raison plus profonde. En tant que créatures, nous devons lui rendre un culte dans la vraie religion et croire toutes les vérités qu'Il nous a révélées. Pour que notre acte de foi soit prudent, nous devons avoir la certitude que c'est Lui qui nous a parlé, certitude que nous acquérons en constatant les miracles qui accompagnent sa révélation. En effet, seul le Créateur a le pouvoir de suspendre les lois de la nature. Malgré la terrible crise que traverse l'Église, Dieu en atteste la divinité par le sceau du miracle, pour que toute personne de bonne volonté puisse la reconnaître comme l'unique vraie et en faire partie pour obtenir la vie éternelle.

Abbé Pierpaolo Maria PETRUCCI

SOMMAIRE

PAGE 1 - Éditorial

par M. l'abbé Pierpaolo Maria Petrucci

PAGE 2 - Le Cœur immaculé de Marie (6)

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 4 - L'épreuve difficile de l'examen de conscience

par M. l'abbé Gabriel Billecocq

PAGE 7 - Bientôt, l'euthanasie ?

par Michel Fromentoux

PAGE 9 - La paroisse sous les cures des abbés Hure et de Bruyarde

par Vincent Ossadzow

PAGE 12 - Luther démasqué

par M. l'abbé Philippe Bourrat

PAGE 12 - Activités de la paroisse

Le Cœur immaculé de Marie (6)

Par l'abbé François-Marie Chautard

Une parole tranchante comme un glaive

À cette âme qui ne sait trop bien qu'écouter, une parole va fendre le cœur. Après avoir loué l'Enfant, Siméon prédit à sa mère que son âme sera transpercée. L'image est révélée et se trouve précisément dans l'épisode de la présentation de l'Enfant Jésus.

« Siméon les bénit, et il dit à Marie, sa mère : « Voici qu'il est placé pour la chute et le relèvement d'un grand nombre en Israël, et pour être un signe en butte à la contradiction, – vous-même, un glaive transpercera votre âme », – afin que soient révélées les pensées d'un grand nombre de cœurs »¹.

Rien ne laissait présager un message aussi glacial et une prophétie aussi lugubre. Bien au contraire, la scène avait commencé d'une manière touchante, presque ravissante. Le vieillard Siméon, auquel « l'Esprit-Saint avait révélé qu'il ne mourrait point avant d'avoir vu le Christ du Seigneur, vint donc dans le temple, poussé par l'Esprit » (26-27). Il « le reçut en ses bras » et tout à la joie de voir celui dont la venue signifiait son propre départ, il proclama l'un des cantiques inspirés du Nouveau Testament, le *nunc dimittis* : « Maintenant, ô Maître, vous congédiez votre serviteur en paix, selon votre parole ; car mes yeux ont vu le salut, que vous avez préparé à la face de tous les peuples, lumière qui doit éclairer les nations et gloire d'Israël, votre peuple. » (29-32)

En entendant ces paroles, le cœur de Marie dut tressaillir de joie et de reconnaissance pour son fils, son peuple et ce vénérable Siméon. Mais, voici qu'après avoir béni la Sainte Famille, le sage vieillard se tourna vers la jeune mère pour lui

annoncer la tragédie à venir. Et il dit à Marie, sa mère : « Voici qu'il est placé pour la chute et le relèvement d'un grand nombre en Israël, et pour être un signe en butte à la contradiction, – vous-même, un glaive transpercera votre âme, – afin que soient révélées les pensées d'un grand nombre de cœurs. »

Comme souvent dans les prophéties, la lumière reste voilée et les questions se bousculent : pourquoi un glaive ? quelle sera la nature du glaive ? quel sera le bras qui tiendra le glaive ? pourquoi un futur ? quelle sera l'heure du drame ? Une chose est sûre, le cœur de Marie est un cœur douloureux. Telle est la nouvelle lumière sur le cœur de Marie que révèlent ces paroles graves et concises.

Avant même d'aller à la racine de ces nouvelles douleurs, remarquons la réaction de Notre-Dame telle que l'Évangile la relate. Fort étonnamment, l'Évangile n'en dit rien ; ou plutôt en ne nous disant rien, il dit tout. *Nihil dicens, totum dicit*.

En ne nous faisant pas connaître la réaction extérieure de Marie, l'Évangile nous dit assez que ce n'est pas elle qui doit attirer notre attention ; car la douleur de Notre-Dame fut aussi discrète que sa joie. L'Évangile l'indique assez lorsque, après avoir décrit toutes les scènes de l'Enfance, et avant de laisser retomber le voile de l'histoire sur cette période, il conclut par ces mots : « sa mère conservait toutes ces choses en son cœur ».

Tout est dit de la réaction intérieure de Marie devant les mystères de l'Enfance. Elle conservait ces choses dans son cœur. La vraie réaction à cette parole de Siméon fut à l'intime de son âme.

Et quelle pouvait-elle être ? et pouvons-nous seulement pénétrer dans ce sanctuaire ?

Une circonstance fort importante nous met sur la voie. La parole du vieillard Siméon est prononcée le jour de la Présentation de Jésus au Temple. Or, cette présentation revêt une signification de premier plan.

De par la loi juive, tout fils premier-né devait être offert au Temple. Cette cérémonie avait pour but de rappeler aux Juifs que la vie appartient à Dieu. Seul l'aîné de la famille devait être offert, car en sa personne, Dieu affirmait son droit sur toute famille. Étant présentés au temple pour y être offerts à Dieu, les aînés étaient comme sanctifiés et leur offrande rejaillissait sur toute leur famille dont ils étaient les heureux prémices.

Tel était le sens premier, évident. Il y en avait un autre, plus noble mais enveloppé dans le mystère de Dieu. Ces premiers-nés, ces fils aînés n'étaient que la figure de celui que saint Paul appelle « le premier-né de toute créature ». Le véritable premier-né, offert à Dieu, c'est Jésus ; c'est lui qui représentait en sa qualité de premier-né toute l'humanité.

On comprend mieux alors pourquoi un agneau ou des tourterelles étaient substitués à ces premiers-nés pour être offerts en sacrifice. Le sacrifice de ces enfants eût été impuissant à racheter les hommes, et de toute façon Dieu ne voulait pas sacrifier les enfants des hommes ; il voulait immoler son propre Fils. Mais en attendant la venue du Messie, des animaux seraient offerts à sa place, comme le bélier du sacrifice d'Abraham.

¹ Lc 2/34-35

LE CHARDONNET VERSION LIMITÉE

Vous êtes en train de lire une version limitée du dernier numéro du Chardonnet, bulletin de la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet. Pour lire tous les numéros dans leur intégralité n'hésitez pas à vous abonner en écrivant à :

LE CHARDONNET
23 rue des Bernardins
75005 PARIS

(10 numéros par an)

Abonnement **simple** au tarif de **25 euros**
Abonnement **soutien** au tarif de **35 euros**

Chèque à l'ordre de : **Le Chardonnet**

Indiquer : Nom, prénom, adresse complète du destinataire

L'épreuve difficile de l'examen de conscience

Par l'abbé Gabriel Billecocq

Cette expression « examen de conscience » fait parfois un peu peur. Disons plutôt qu'elle paralyse souvent. Car elle fait appel à un exercice difficile, fastidieux, inintéressant et que bien souvent on ne sait pas faire. Voilà pourquoi tant de bons chrétiens ne font pas ou plus ou peu l'examen de conscience.

Pourtant cet exercice a été recommandé par tant de papes et tant de saints qu'on ne saurait le négliger sans détrimement pour l'âme. Essayons donc de donner quelques conseils.

Difficultés rencontrées

Avouons-le, la plupart du temps, on ne sait pas s'y prendre. L'examen commence alors par un profond soupir, on se demande : « qu'est-ce que j'ai bien pu faire aujourd'hui ? », on repart alors en imagination sur certaines activités de la journée, et le film démarre, la distraction est là et l'examen est oublié !

Une autre façon de procéder consiste à entretenir un sentiment vague. « C'est vrai ma journée n'était pas très brillante, il faudrait que je fasse mieux. Je n'ai pas dû trop prier, mais bon je n'avais pas non plus le temps, mais bon au fond je sens que je ne suis pas vraiment un bon chrétien... » Et finalement il n'en ressort que ce sentiment confus qu'on a quand même bien dû pécher.

Il y a aussi ceux qui ne trouvent rien. « Bizarre, j'ai bien fait mes prières, je vis seul, je travaille seul, je ne dis presque rien. Non ça s'est bien passé ! » Il reste juste un petit remords de se dire qu'il y a quand même quelque chose qui cloche.

Une des facilités de l'examen de conscience consiste aussi à avoir sa liste toute prête. Après tout les péchés sont les mêmes. Alors défilent la gourmandise, l'orgueil, la paresse, la jalousie, etc., de façon très générale sans même s'attarder sur la réalité de ces péchés dans la journée écoulée.

Enfin, il y a le cas de celui qui a commis un péché mortel. C'est un péché si grave qu'on ne peut pas ne pas le voir dans sa journée. Alors tout fier, ce catholique extirpe de sa journée presque victorieux ce péché. « Enfin, j'en ai trouvé un ! » serait-il tenté de dire. Et l'examen s'arrête là.

Piège de la modernité

Concédonz-le, cet exercice est particulièrement difficile. On peut cependant ajouter qu'il est rendu plus difficile à cause des erreurs qui pullulent à notre époque, et le chrétien qui aujourd'hui s'efforce de pratiquer l'examen peut hélas facilement tomber dans un des travers actuels.

Le premier piège est celui du sentiment. Il consiste à faire résider le péché et la conscience du péché dans un sentiment d'avoir mal fait et la contrition elle-même se transforme alors en une inclination

sensible. L'âme cherche à ressentir presque physiquement qu'elle a péché, qu'elle regrette sa faute et qu'elle ne recommencera plus. L'exercice peut alors durer tout le temps nécessaire d'éprouver une telle inclination sensible et peut aller jusqu'à décourager de la vie spirituelle.

Ce problème vient d'un autre piège typiquement moderne. Il s'agit du retour sur soi bien mal compris depuis que René Descartes a émis les nouveaux principes d'une nouvelle philosophie. Il est difficile d'éviter ses rets. Le point de départ cartésien est le moi pensant, c'est-à-dire l'homme qui se retrouve seul face à lui-même. Ce solipsisme s'est ensuite, pour dire rapidement, développé en psychanalyse, là encore toute centrée sur le sujet lui-même. Le moi haïssable devient alors le centre de toute préoccupation même spirituelle, au détriment de Dieu.



Concert d'orgue
Dimanche 3 février 2019 à 17h45
Concert spirituel d'orgue sur le thème
« Parigi, o cara »
Par Renato Negri
Œuvres de Scarlatti, Albinoni, Wagner,
Haendel, Fumagalli, Verdi.
Entrée libre

Bientôt, l'euthanasie ?

Par Michel Fromentoux

Déjà présent lors de l'exposé du « Rapport de la Mission d'information de la Conférence des présidents sur la révision de la loi relative à la bioéthique », le débat sur l'euthanasie et une révision des lois actuelles est annoncé pour le premier semestre 2019.

On sait qu'Emmanuel Macron n'aime guère les personnes âgées. Il traite les retraités de « nantis » et d'« inactifs » et s'obstine à maintenir gelées leurs pensions bien en-dessous du niveau d'augmentation du coût de la vie. En décembre, tremblant devant les Gilets Jaunes, il s'est embourbé en annonçant que les retraités gagnant moins de 2 000 euros par mois ne supporteraient pas la hausse de la CSG alors que c'est le revenu fiscal de référence, et non le montant de la pension, qui servira de plafond...

Cette politique n'est cafouilleuse qu'en apparence. Rappelons qu'Emmanuel Macron avait choisi, parmi les conseillers de sa campagne présidentielle d'il y a deux ans, Jacques Attali, oracle officieux de presque toute la classe politique de ces quarante dernières années, lequel s'honore d'avoir proféré en 1981 ces propos effarants : « Dès qu'il dépasse soixante soixante-cinq ans, l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et il coûte cher à la société. La vieillesse est actuellement un marché, mais il n'est pas solvable. Je suis, pour ma part, en tant que socialiste, contre l'allongement de la vie. L'euthanasie sera un des instruments de nos sociétés futures ». Le drôle a maintenant soixante-seize ans et ne semble pas trouver la vie trop longue..., mais les écrits restent !

On peut se demander si Emmanuel Macron, le président des mondialistes et des ennemis de la famille, ne poursuit pas une action inavouée et réfléchie en rendant difficiles les derniers mois ou années de la vie.



À l'approche du débat parlementaire qui doit avoir lieu au premier semestre 2019 sur l'euthanasie, ne voudrait-il pas pousser les vieillards à souhaiter et à réclamer eux-mêmes le droit à ce qu'on appelle une « sédation profonde » jusqu'au décès, façon faussement pudique de parler de suicide assisté... ?

L'injection d'un cocktail médicamenteux, qui plonge le patient dans un état d'inconscience, risque fort d'être une forme d'euthanasie passive et soulèvera des problèmes quasi inextricables au sujet des malades connaissant des fins de vie tourmentées : le diagnostic médical est-il à l'abri d'une erreur ? Le consentement anticipé par écrit du malade n'a-t-il pas été signé sous le coup d'une dépression ? Une personne en bonne santé peut-elle savoir quelle sera sa réaction à l'approche de la mort ? Certains intérêts ne poussent-ils pas à la « délivrance » d'un être cher ? En procurant la mort, le médecin ne trahit-il pas sa mission de serviteur de la vie et ne porte-t-il pas atteinte à la confiance des malades ? Emmanuel Macron,

courroie de transmission des idées nouvelles et matérialistes en matière de biologie, est l'homme ad hoc pour appliquer sans le moindre scrupule une politique contre-nature d'euthanasie, comme de tuerie des enfants à naître par avortement ou de création d'enfants artificiels par PMA.

L'environnement médiatique a déjà fait perdre conscience aux meilleurs de ce que sont l'amour, la compassion, la solidarité, la dignité, ces mots répétés à foison mais qui perdent beaucoup de leur sens au fur et à mesure que la société devient moins chrétienne. Les Droits de l'Homme, ces nouvelles « tables de la loi » d'un monde sans Dieu, ne considèrent l'homme qu'en tant qu'individu qui parle, mange, boit, jouit, désire et revendique. Ces « droits » inventés par l'homme font oublier que la vie de chacun est une grande aventure naturelle et surnaturelle, commençant à la conception et se prolongeant dans l'éternité, et que l'on n'a pas le droit d'escamoter les derniers instants de quelqu'un qui se prépare à rencon-

La paroisse sous les cures des abbés Hure et de Bruyarde

Par Vincent Ossadzow

L'épisode révolutionnaire met en exergue le courage sacerdotal de deux prêtres à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, maintenant contre la Terreur le culte catholique dans le Quartier latin après le martyre de l'abbé Gros. Au retour de la paix religieuse, ces deux pasteurs restaurent l'église pour le digne exercice du culte.

Le maintien d'un clergé clandestin

Pendant la Terreur, les catholiques du Quartier latin cherchent les secours spirituels dans la clandestinité, organisés par l'abbé Anne-Antoine Hure, vicaire de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet depuis 1786, qui a échappé aux arrestations. Un oratoire secret accueille le culte catholique rue Saint-Victor, dans un appartement loué par une dame prénommée Geneviève, vendeuse de poisson place Maubert. L'abbé Hure confie cet oratoire à l'abbé Morzière, prêtre réfractaire de Saint-Jean-en-Grève, qui s'est alors réfugié chez son père, boucher rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ces deux appartements permettent des cérémonies d'ordinations conférées par Mgr de Maillé de la Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul (Aude), mandaté par Mgr de Juigné, archevêque de Paris exilé depuis le début de la Révolution¹. Même au plus fort de la Terreur, Saint-Nico-

las-du-Chardonnet, par le ministère persévérant de l'abbé Hure, continue à former au sacerdoce et à conférer les ordres sacrés.

Ainsi qu'en chaque temps de persécution, une autre forme de ministère se met également en place : celui de l'assistance aux derniers instants des condamnés du tribunal révolutionnaire. Sous la direction de l'abbé Béchet, ancien bibliothécaire de Saint-Sulpice, sept prêtres sont ainsi choisis pour ce service et, à tour de rôle chaque jour de la semaine, se rangent le long des rues conduisant à l'échafaud ou suivent la charrette des condamnés, ne se distinguant que par un signe convenu, et prononcent sur les condamnés les paroles de l'absolution. Le vendredi, ce ministère périlleux est exercé par l'abbé Philibert de Bruyarde, jeune prêtre ordonné en 1789². Un jour, un employé des magasins de fourrage est condamné à mort, quoique peut-être innocent. Son convoi est

suivi comme à l'habitude, mais il n'est pas possible au prêtre d'attirer l'attention du condamné. En désespoir de cause, l'abbé de Bruyarde invoque tous les saints de la Compagnie de saint Ignace, jusqu'au trois martyrs du Japon. Aussitôt, l'homme le regarde, le reconnaît et reçoit l'absolution avec piété.

Reprise temporaire du culte sous le Directoire

Une timide ouverture s'amorce avec la fin de la Terreur. Le 21 février 1795 est votée une loi de Liberté des cultes permettant, outre douze églises désignées dans Paris à qui on réinstalle le culte, les oratoires publics, de louer les autres, à titre d'oratoires privés. Dans le même temps, la section du Jardin des Plantes cesse de se réunir dans l'église Saint-Nicolas, qu'elle occupait depuis sa fermeture en 1793. En application de la loi, un bail est ainsi signé, le 16 octobre 1795, au nom de Jeanne-Michelle Pothin, demeurant rue Saint-Victor, qui obtient la location de l'église pour trois ans renouvelables moyennant la somme de 10 550 livres³. Cette institutrice sert, vraisemblablement, de prête-nom à l'abbé Hure

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - À expédier à LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).

¹ L'évêché de Saint-Papoul ayant été supprimé en 1791, Mgr de Maillé exerce son ministère à Paris, où il anime clandestinement l'Église réfractaire avec l'abbé Emery. Selon les sources, il ordonne entre 80 et 195 prêtres pendant la période révolutionnaire.

² Jacques Hérissay, *Les aumôniers de la guillotine*, Librairie Arthème et Fayard, 1954.

³ Les enchères, lancées à 1 800 livres, témoignent d'une lutte rude.

Luther démasqué

Par l'abbé Philippe Bourrat

Réhabiliter l'hérétique Martin Luther est à la mode. Depuis Jean-Paul II, les papes ont contribué à honorer la mémoire de celui que l'on présente comme un grand réformateur de l'Église, en oubliant qu'il a fait partie de ceux qui n'ont pas voulu réformer son propre couvent, pourtant rongé par l'attiédissement moral ! Homme impulsif et orgueilleux, volontiers ordurier, promu sans réelle formation à un poste d'enseignement universitaire, l'ancien moine d'Erfurt fut un angoissé qui chercha à se rassurer sur son propre salut. Ses théories évolutives au gré des opportunités ou des objections qui lui sont faites, même de la part de ses proches, tenteront d'apaiser ses tourments intérieurs, sans jamais y parvenir.

La brève étude fouillée que l'abbé Gleize consacre à Martin Luther rétablit la vérité sur sa vie, sa personnalité et surtout sa doctrine. Se référant aux études les plus rigoureuses, l'auteur

élimine les légendes, même à charge, expose les faits vérifiés, analyse les erreurs doctrinales que semblent oublier les actuels thuriféraires du moine apostat.

À partir du grand principe que la foi seule justifie l'homme sans la nécessité de ses bonnes œuvres, Luther entraîne le christianisme dans un bouleversement total : l'homme ne coopère plus à son salut ; tout le monde est prêtre ou personne ne l'est, car selon l'hérétique il ne peut y avoir de médiateur en dehors de Jésus-Christ. La messe, honnie par ce prêtre renégat, n'est rien d'autre qu'un souvenir, une louange et une action de grâce, pas un sacrifice renouvelé pour la rémission des péchés. L'homme est définitivement pécheur. Sa foi en Jésus-Christ est censée lui assurer pourtant le salut, tout en demeurant pécheur. L'Écriture sainte est décrétée l'unique autorité à laquelle on doit se référer. Même si ce principe a été ajouté plus tardivement

aux « dogmes » du protestantisme, ses auteurs omettent de préciser qu'il ne figure pas lui-même dans l'Écriture... Ce n'est pas la moindre des absurdités du système.

Avec le luthéranisme, c'est toute la morale qui s'effondre. Comme l'écrit pertinemment l'abbé Gleize, « L'inutilité des œuvres pour le salut rend vaine la loi morale. (...) Le protestantisme est condamné à une oscillation perpétuelle entre deux excès : la dictature volontariste ou l'anarchie. »

On lira donc avec profit *Le vrai visage de Luther* pour sortir enfin de cette fausse image hagiographique qu'entretiennent les ennemis de l'Église catholique depuis 500 ans sur l'un des plus grands fossoyeurs de la foi. ●

Le vrai visage de Luther
Abbé Jean-Michel Gleize - Éd. Clovis
2017 - 120 pages
12 €

▶ Activités de la paroisse

Tous les mardis à 20h00 : cours de doctrine approfondie

Tous les mercredis à 18h30 : messe chantée des étudiants sauf le 27

Tous les jeudis à 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Tous les samedis à 13h00 : cours de catéchisme pour adultes

Tous les samedis à 14h30 : cours de catéchisme pour les enfants sauf le 23

Dimanche 3 février

- ◆ 17h45 : concert d'orgue par Renato Regri

Lundi 4 février

- ◆ 19h30 : à l'IUSPX, conférence d'Alain TOULZA : L'accord Chine-Vatican : quel sort pour les catholiques chinois ?

Mardi 5 février

- ◆ 19h30 : réunion de la conf. St Vincent de Paul

Mercredi 6 février

- ◆ 15h00 : réunion de la Croisade eucharistique à Saint-Nicolas

Lundi 11 février

- ◆ 18h30 : réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX
- ◆ 19h30 : réunion préparatoire à la consécration à Marie
- ◆ 19h30 : à l'IUSPX, conférence d'Antoine de Lacoste : Syrie, les clefs d'un conflit

Mardi 12 février

- ◆ 20h00 : conférence « Rousseau et l'éducation » par l'abbé Billecoq

Mercredi 13 février

- ◆ 20h00 : conférence de J.-Y. Nerric sur l'islam, ouverte à tous, à Saint-Nicolas.

Vendredi 15 février

- ◆ 18h00 : consultations juridiques gratuites

Dimanche 17 février

- ◆ Ouverture de la bibliothèque paroissiale
- ◆ Prédication à toutes les messes par l'abbé Legrier et quête pour la mission au Gabon

Lundi 18 février

- ◆ 19h30, à l'IUSPX, conférence de Wojtek Golonka : La restauration de l'État polonais, 1918-1922

Mardi 19 février

- ◆ 19h30 : réunion de la conf. St Vincent de Paul

Mercredi 20 février

- ◆ 20h00 : réunion des jeunes pro à Notre-Dame de Consolation, conférence de B. Gollnisch « L'engagement »

Vendredi 22 février

- ◆ 18h30 : messe chantée de la Chaire de saint Pierre

Samedi 23 février

- ◆ 15h00 : mariage de M. Sébastien Olivet avec Mlle Colette de Bonnafos

Mercredi 27 février

- ◆ Pas de messe chantée des étudiants

Vendredi 1^{er} mars

- ◆ Après la messe de 12h15 exposition du TSS jusqu'au lendemain 7h00
- ◆ 17h45 : office du rosaire
- ◆ 18h30 : messe chantée du Sacré-Coeur
- ◆ 20h00 : heure sainte (chapelet médité)
- ◆ 21h00 : heure sainte (chapelet médité)
- ◆ 21h30 : école d'oraison pour les jeunes pro

Samedi 2 mars

- ◆ 18h30 : messe chantée du CIM

Le Chardonnet

Journal de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90 - Fax : 09 56 05 57 64
Courriel : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.saintrnicolasduchardonnet.fr

Dir. de la publication : Abbé Pierpaolo Petrucci

Maquette : t.chabridon@topazegraphic.com

Imprimerie : Corlet Imprimeur S.A. - ZI, rue Maximilien Vox - 14110 Condé-sur-Noireau

ISSN 2256-8492 - CPPAP N° 0321 G 87731

Tirage : 1300 exemplaires

